## **VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES**

## **VOYAGE ET MÉTHADONE**

Par Profil supprimé Postée le 22/10/2013 16:36

Bonjours,

Alors voila la situation: je suis suivi depuis plus de 4 ans et j'ai un traitement méthadone sous forme de gélules relativement faible (7mg/j) du fait de mon arrêt de traitement qui ne saurais tarder.

J'ai repris les études récemment et part d'ici 10 jours avec mon école pour un micro voyage de 4 jours a Londres.

Je dois donc passer la frontière anglaise(et la douane) en train avec 3 jours de traitement, soit 21mg, et je me demandais si je pourrais passer uniquement avec mon ordonnance?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

## Mise en ligne le 23/10/2013

Bonjour,

L'ordonnance seule n'est pas suffisante pour voyager avec un traitement de substitution. En plus de cette ordonnance, vous devez vous munir d'une attestation d'autorisation de transport. Cette attestation est délivrée par l' ARS, Agence Régionale de Santé du département dans lequel le médecin prescripteur est enregistré. Cette attestation est délivrée sur présentation de l'ordonnance du médecin.

Pour plus de sécurité et, dans la mesure où l'Angleterre ne fait pas partie de l'Espace Schengen, il faudrait vous adresser dès que possible au **département "Stupéfiants et psychotropes" de l'ANSM** (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) en téléphonant au <u>01 55 87 35 91 ou au 01 55 87 35 93</u>. Ce service renseigne de façon très précise tous les voyageurs sur l'ensemble des pièces à fournir.

Cordialement.